



# MANDAT: COMITÉ DE VÉRIFICATION ET DES FINANCES

## Mandat

Le comité de vérification et des finances est un comité permanent du conseil d'administration. Il doit aider le conseil à remplir ses obligations de supervision concernant la vérification et les rapports de l'entreprise, les politiques financières, la gestion du risque financier et les stratégies et les objectifs identifiés dans le plan stratégique Vision 2020. Cette responsabilité est appliquée selon les politiques approuvées qui respectent les principes comptables généralement reconnus (PCGR).

## Principales tâches

En remplissant son mandat, le comité accomplira les principales tâches suivantes:

- De manière constante, fournir l'expertise pour améliorer la qualité des discussions du conseil d'administration sur les sujets financiers, incluant la direction stratégique, et faciliter la prise de décision efficace du conseil dans ce domaine;
- Déterminer la suffisance des contrôles et des procédures financières internes de SNC pour les rapports financiers au conseil, aux membres et aux agences de financement;
- Réviser les états financiers de SNC de manière régulière pour superviser le respect des PCGR;
- Établir et superviser l'implantation de politiques pour sauvegarder les avoirs et les sources de revenus de SNC;
- Réviser et approuver la portée de la vérification annuelle et des frais de vérification à être payés et recommander chaque année aux membres de SNC l'embauche de vérificateurs;
- Assurer que le conseil est rapidement informé des problèmes ou des inquiétudes découverts par les vérificateurs;
- Au besoin, recevoir les rapports et conseiller le conseil sur toute enquête du gouvernement, litige, conflit contractuel ou sujet légal; et
- Au besoin, discuter périodiquement avec les vérificateurs, sans la présence de l'administration, de leurs jugements sur la qualité et l'à-propos des principes comptables de SNC et des habitudes de l'information financière telles qu'utilisées dans ses rapports financiers au conseil, aux membres et aux agences de financement et de l'exhaustivité et de la précision de ces rapports financiers, et
- Accomplir les tâches supplémentaires demandées au comité par le conseil de temps à autre.

## Autorité

Ce comité sera un **agent limité** du conseil. En tant que tel, le comité de vérification et des finances peut diriger des études et embaucher, aux frais de SNC, les services de ressources financières indépendantes, incluant un conseiller légal ou d'autres experts. De plus, le comité de vérification et



des finances est responsable de la recherche, de la proposition d'action et/ou de la préparation de recommandations pour la politique des finances au conseil d'administration pour approbation.

### **Responsabilité de la politique**

Le comité de vérification et des finances sera responsable de la recherche et de la supervision des politiques organisationnelles suivantes:

- Dons de charité
- Vérification
- Rapports financiers
- Investissement

### **Composition**

Le comité sera composé d'au moins trois (3) personnes. Chaque membre du comité aura des connaissances financières pour que le conseil, dans son jugement d'affaires, interprète une telle qualification. Le conseil désignera le président du comité, qui doit être un membre du conseil. Au moins un membre du comité doit avoir une désignation reconnue de comptabilité canadienne.

### **Nomination**

Le conseil nomme les membres du comité. Les membres seront en poste à partir de leur nomination jusqu'à la nouvelle composition du comité. Si une vacance se produit dans le comité, pour quelque raison que ce soit, le conseil peut nommer une personne qualifiée pour occuper ce poste pour la durée restante du mandat du poste vacant. Le conseil peut relever tout membre du comité.

### **Réunions**

Le comité pourra se réunir par téléphone ou en personne, au besoin. Les réunions seront convoquées par le président.

### **Ressources**

Le comité recevra les ressources nécessaires de SNC pour remplir son mandat et peut, de temps à autre, avoir du personnel pour aider le comité dans son travail.

### **Objectifs/Produits livrables**



1. Réviser chaque mois les états financiers de SNC, tels que fournis par SNC
2. Réviser chaque trimestre le rapport de statut de Vision 2020 concernant les projets stratégiques
3. Réviser chaque année les plans de travail opérationnels de la planification stratégique annuelle concernant le mandat du comité de vérification et des finances.
4. Réviser le budget annuel de SNC avant sa présentation au conseil
5. Recevoir et réviser les états financiers vérifiés de SNC et faire rapport au conseil avant l'AGA
6. Réviser chaque année les politiques organisationnelles indiquées ci-dessus
7. Réviser et/ou établir la politique et les procédures de l'organisation pour la réception, la rétention et le règlement des plaintes au sujet de la comptabilité, de la publication financière, des contrôles internes et des sujets de vérification.

### **Évaluation**

Le conseil d'administration évaluera la performance du comité. La performance du comité sera évaluée par rapport à la réalisation des objectifs/produits livrables chaque année. Cette révision aura lieu immédiatement avant l'AGA.

### **Rapport**

Le comité fera des rapports au conseil d'administration, par écrit, à chaque réunion du conseil. Le comité fera un rapport aux membres à l'Assemblée générale annuelle, sous la forme d'un rapport écrit.

### **Revu et approuvé**

Le conseil d'administration révisera ce mandat au moins à tous les deux ans.

Approuvé:	Juillet 2008
Revu et approuvé:	19 mai 2011
<b>Revu:</b>	<b>8 mars 2012</b>
<b>Approuvé:</b>	<b>30 mars 2012</b>